

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 4 juin à 20h12, le Conseil Municipal de MASLACQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

La séance est ouverte à 20h15

PRÉSENTS :

BONNAFOUX Stéphane
CUESTA Guy
de LAPPARENT Alain
GRIGT Michel
LARCHER Christelle
MALHERBE Dominique
NAULÉ Jean

COUTURIER Christian
DELACOCHEY Éric
ESCOS Julien
LANGLA Robert
LAFFARGUE Thérèse
MINJOU Jacqueline
TROUILHET Georges

ABSENTS :

LASSÈRE Nicole

Procuration

TROUILHET Georges

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Renouvellement CAE
- ✓ Projet création de lots Pinan
- ✓ Devis sirène
- ✓ Devis Chronofeu
- ✓ Encaissement chèque
- ✓ Avancement en grade d'un agent communal
- ✓ Modification du PLU de Lagor
- ✓ Modification du PLU de Loubieng
- ✓ Branchement assainissement cantine scolaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal nomme Alain de LAPPARENT

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE:

Lecture du compte rendu de la séance du 4 avril 2015 est donnée à l'Assemblée, il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**

DROIT DE PRÉEMPTION : L'Assemblée est informée que le droit de préemption n'a pas été exercé sur les ventes :

- ✓ SC PINAN/BLATHERWICK
- ✓ POUBLAN-BELLE/D'ESPINAY SAINT LUC
- ✓ JEAN/DROMERAY

2015/06/01 RENOUELEMENT CAE

Par délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à l'embauche d'une aide maternelle afin de répartir sur trois personnes les 32 enfants du cycle 1.

Cette personne avait été embauchée en contrat CAE pour une durée de 12 mois, l'échéance de ce contrat étant le 31 août 2015.

Monsieur le Maire indique qu'elle donne pleinement satisfaction et du fait du type de contrat ne pèse pas sur les finances de la commune. De ce fait, il propose, bien que les effectifs le justifient moins, de renouveler son contrat un an, si Pôle Emploi l'accepte. Dans le cas où Pôle Emploi n'accepte pas le renouvellement, il propose de ne pas rouvrir ce poste à la rentrée prochaine.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/02 PROJET DE CRÉATION DE LOTS A PINAN

Monsieur le Maire indique que depuis deux ans, les constructions à Maslacq ont considérablement diminué. Le terrain communal situé derrière le lotissement Pinan est classé en zone UB du PLU. Ce terrain, d'une surface de 9 445 m² cadastré section ZC n° 35 pourrait être construit sur environ 3 500 m² et être divisé en quatre lots (La rampe d'arrosage préservée pour les agriculteurs ne permet pas d'aller au-delà).

- ✓ lot A : 805 m²-
- ✓ lot B : 985 m²-
- ✓ lot C : 947 m²-
- ✓ lot D : 764 m².

Ce découpage de lots ayant chacun son propre accès et ses propres branchements aux équipements collectifs, permet de ne pas être soumis à la législation des lotissements et ainsi diminuer le coût de la viabilisation pour la commune.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le projet et d'autoriser le Maire à déposer un Certificat d'Urbanisme auprès du service instructeur.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/03 DEVIS POUR RENOVATION DE LA SIRÈNE

Les services de la préfecture contrôlent actuellement les sirènes d'alerte des communes incluses dans le périmètre SEVESO et vont procéder à l'installation d'un nouveau système de déclenchement d'alerte depuis la préfecture.

Pour cela, il nous a été demandé d'installer une alimentation afin que la société chargée des travaux puisse se raccorder.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à faire effectuer les travaux (Devis = 634,79 TTC €).

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/04 DEVIS CHRONOFEU

Suite à la visite annuelle de la société Chronofeu (Matériel de défense incendie), certains matériels doivent être remplacés et notamment :

- 4 extincteurs à l'école
- 1 extincteur à l'atelier
- 9 blocs de sécurité

Pour une somme globale de 1 482.72 €

Cette somme n'ayant pas été prévue au budget, il serait nécessaire de procéder à un virement de crédit.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/05 ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un chèque est arrivé en Mairie. Il correspond au solde pour la réfection de l'abribus, remboursement de la société AXA pour un montant de 1 559.06€. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à son encaissement.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/06 AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT COMMUNAL

Lors du dernier tableau d'avancement proposé par le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale, un agent de la commune peut bénéficier d'un avancement de grade et passer d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à Adjoint Technique de 1^{ère} classe. Pour cela, le Conseil Municipal doit délibérer afin de créer un poste correspondant et supprimer l'ancien poste ou le conserver pour un éventuel recrutement.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique (Intercommunal) rendu le 21/04/2015 et après avoir délibéré,

Le CM (dénomination de l'organe délibérant),

DECIDE :

La suppression, à compter du 15/05/2015 (au plus tôt date de la nomination de l'agent sur son nouveau grade) d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'Adjoint Techniques de 2^{ème} classe (grade d'origine),

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'Adjoint Techniques de 1^{ère} classe (grade d'avancement),

PRECISE. que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil de créer le poste nécessaire à l'avancement de grade et de supprimer l'ancien.

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/07 MODIFICATION DU PLU DE LAGOR

Le Conseil Municipal de Lagor, par délibération en date 8 avril 2015, a décidé de modifier son PLU pour se mettre en conformité par rapport aux nouvelles lois promulguées en 2014 (Loi ALUR du 24 mars 2014- Loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014) et saisir l'occasion afin d'apporter quelques corrections.

Il est demandé au Conseil de se prononcer et donner un avis sur ces modifications

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/08 MODIFICATION DU PLU DE LOUBIENG

Le Conseil Municipal de Loubieng, par délibération en date 30 avril 2015, a décidé de modifier son PLU pour se mettre en conformité par rapport aux nouvelles lois promulguées en 2014 (Loi ALUR du

24 mars 2014- Loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014) et saisir l'occasion afin d'apporter quelques corrections.

Il est demandé au Conseil de se prononcer et donner un avis sur ces modifications

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

2015/06/09 BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT CANTINE SCOLAIRE

Afin de raccorder la construction de la cantine scolaire au réseau d'assainissement, il est nécessaire de demander auprès du Syndicat Gave et Baïse le déversement des eaux usées engendrées par cette construction dans le réseau collectif. Le branchement actuel sur la rue de l'école pose problème et nécessite de fréquentes interventions. Le montant des travaux de raccordement s'élève à 2 455.08€.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la demande de déversement ainsi que d'approuver le devis présent

VOTE : POUR = UNANIMITÉ

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS :

Michel GRIGT.

• **Cimetière :**

- En tondant le jardin du colombarium, les équipes de la CCLO salissent une sépulture. *Monsieur le Maire fait savoir qu'il en a avisé le responsable qui a indiqué qu'il donnerait les consignes nécessaires*
- Le wagonnet destiné à recueillir les fleurs fanées et les ordures n'est pas vidé assez souvent *Monsieur le Maire fait savoir que ce problème qui est de la compétence de la CCLO va être remonté*
- Les 3 vasques pouvant accueillir des fleurs sont vides *On va y faire replanter des fleurs*

• **Église :**

- Un néon ne fonctionne pas. *il va être demandé à notre agent de procéder au remplacement.*
- Un groupe de pèlerins s'est installé dans l'église pour dormir une nuit. Il semble que ce ne soit pas la première fois. Comment réagir en pareil cas. *Monsieur le Maire propose que quand des pèlerines pour éviter les dépenses d'un gîte envisagent de dormir dans l'église, on leur propose la salle du bas de Ménat.*

Robert LANGLA.

• **La Carribète (chemin entre le presbytère et la route d'Orthez) :**

- Le revêtement est défoncé. *Jean NAULÉ rappelle que la voirie est de la responsabilité de la CCLO, qui va être avertie et devrait reboucher le « nid de poule ». Il profite de l'occasion pour faire savoir que la CCLO dans le cadre d'établissement de priorités a demandé à ce que des fiches décrivant les demandes (y compris celles déjà déposées) soit remplies.*

• **Question de l'épicerie :**

- Le maintien de commerces à Maslacq est une question cruciale sur la quelle nous

devons réfléchir. *Monsieur le Maire indique que ce problème préoccupe effectivement le Conseil. Les premiers éléments de l'étude réalisée sont plutôt négatifs (Le pharmacien point clé du projet initial n'a pas souhaité y adhérer, le médecin en fin de carrière, ne s'est pas montré intéressé, l'épicerie peine à tirer un salaire de son travail, Super U interrogé par la CCLO a jugé que le marché à Maslacq ne permet pas de créer une supérette, même de petite dimension, d'autres enseignes devaient être approchées par la CCLO et n'ont pas donné suite (ce sont ces éléments qui étaient attendus pour remettre le sujet sur la table du Conseil).*

Le Conseil va devoir reprendre sa réflexion mais il va falloir tenir compte de :

- *l'évolution défavorable du marché,*
- *de la réduction des dotations*
- *de l'accroissement des charges dues aux évolutions réglementaires (le coût des aménagements pour accessibilité des bâtiments publics aux handicapés vient d'être chiffré, Jean NAULÉ nous le présentera lors d'un prochain Conseil, il est énorme).*

Julien ESCOS

- **Fêtes patronales :**

- *Le comité des Fêtes n'a pu se faire prêter une estrade et se voit contraint d'en louer une. La commune peut-elle assumer le coût du vin d'honneur. *Le vin d'honneur était autrefois pris en charge alternativement par la commune par le Comité des Fêtes. Depuis plusieurs années le Comité des Fêtes l'assumait. Le Conseil ne voit pas d'inconvénients à le prendre en charge cette année.**

- **Ménage :**

- *Pourrait-on exonérer les associations de faire le ménage, sachant qu'une partie d'entre elles (comme le foot pour le vestiaire et le Pelotari pour le trinquet) le sont déjà ? *Une étude est en cours, cette demande fera partie de la réflexion.**

- **Mails d'information :**

- *Les conseillers découvrent parfois des travaux qui se font, pourrait-il y avoir un envoi de mails d'information pour que les conseillers soient au courant et puissent répondre aux interrogations des administrés ? *Parmi les travaux évoqués, il y en a certains qui ont été mis en œuvre par des organismes (ERDF...) sans que la Municipalité n'ait été mise au courant. Tenir le Conseil au courant de l'avancement des projets est une préoccupation**
 - *La création d'une réunion mensuelle a été décidé dans ce but. Il faudrait la maintenir.*
 - *Le site donne quand il le peut des informations qui sont destinée à la fois à la population et au Conseil*
 - *Dans certains cas un mail peut s'envisager*

Jean NAULÉ

- **Réglementation poids lourds :**

- *Le Conseil Départemental a rapproché la signalisation d'interdiction de circulation*

poids lourds (sauf desserte local) de l'entrée de la Départementale 817. Ainsi les chauffeurs la verront avant de s'engager.

- **Ambroisie:**

- L'an dernier, le Conseil Départemental nous avait alertés sur le développement au quartier « La campagne » d'une plante allergène : l'ambroisie. Les interventions n'avaient pu se faire dans les temps. Cette année, l'Agence Régionale Sanitaire, le Conseil Départemental, la Municipalité la CCLO et la Chambre d'agriculture travaillent ensemble. Une cartographie de l'infestation a été établie, la CCLO a décidé de faire des fauchages supplémentaires en bordure de route, les agriculteurs testent des traitements et leur efficacité est suivie. Un plan de lutte efficace se met en place.

La séance est levée à 21h40